



Pôle Transitions et développement local
Mission Economie et commerces

Décision n° 2021-210

Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts via la Banque des Territoires

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la démarche engagée de la Ville pour la mise en place de projets visant au développement de l'activité économique locale, par l'animation commerciale et la numérisation des entreprises de proximité,

Considérant que la Ville a engagé un manager du commerce, dont la mission est la mise en place de mesures de relance en faveur du commerce de proximité favorisant la transformation et la poursuite de l'activité des entreprises,

Considérant la somme prévisionnelle de dépense d'un montant de 117 600 € charges salariales comprises sur 2 ans pour le poste de manager de commerces,

Considérant l'aide financière que peut apporter la Caisse des dépôts via la Banque des Territoires aux collectivités territoriales à hauteur de 34% du montant de la dépense, soit 40 000 €,

SOLLICITE de la Caisse des dépôts au titre de l'action Soutien aux actions collectives de transformation numérique de l'économie de proximité - France Relance, une subvention pour le poste de manager du commerce.

Fait à Sceaux, le 8 octobre 2021




Philippe LAURENT